

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 95

présenté par

M. Viala, Mme Corneloup, M. Nury, M. Leclerc, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Marleix,
Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, M. Hetzel, M. Bony, M. Verchère,
M. Dive, M. Door, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnivard, M. Ramadier, M. Cattin et
Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.